



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20220509-BECCLO_2022_124-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY, M. Régis CASSAROUMÉ.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – PRESTATIONS DE DÉSHERBAGE DES SURFACES
MINÉRALES SUR LA COMMUNE DE MOURENX - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU
5 MAI 2022 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 14 mars 2022 pour une remise des offres le 20 avril 2022.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'un montant minimum de 50 000 € HT et maximum de 120 000 € HT. Il est conclu pour une durée initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Il a été remis 2 plis dans les délais.

L'offre de la société **EARL DE GAILLOFFE** est déclarée irrégulière, en l'absence de présentation du mémoire technique justificatif, cela n'étant pas conforme aux exigences du règlement de la consultation.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 5 mai 2022 à 17h00 a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Attributaire	Montant estimatif sur un an HT
ATOUT VERT 289 RD 817 - 64300 ARGAGNON	74 665,28 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,


Patrice LAURENT

